



Chaque mois, la Fédération de l'Éducation, la Recherche et la Culture CGT s'associe à une journée internationale pour alerter sur les conditions de travail et de rémunération des femmes, mais aussi sur les questions d'éducation, de recherche et de culture qui construisent les changements de société nécessaires à une véritable et réelle égalité entre les femmes et les hommes au travail.

On pourrait croire que cette « fête » est une création récente mais en réalité la première édition a eu lieu en 1951 aux États-Unis et en 1991 en France. Sa date est en principe fixée au 3ème jeudi de chaque mois d'avril. C'est l'occasion de mettre en avant des personnels en manque de reconnaissance et de considération. Généralement, ces emplois très polyvalents dans la Fonction publique sont largement occupés par des femmes.

D'après le ministre, le salaire minimum dans la Fonction publique sera aligné sur le nouveau SMIC du 1^{er} janvier 2022. C'est bien le moins puisqu'il s'agit d'une obligation légale !

Mais une nouvelle fois, comme on ne touche pas aux salaires de fin de grades, un nouveau tassement salarial se produit inévitablement. Et en comparant les salaires des différentes catégories par rapport au SMIC, les répercussions sont et seront importantes.



Le 15 avril - Journée mondiale des adjoint·es administratif·es et secrétaires

jeudi 14 avril 2022, par [Bariaud](#)



Chaque mois, la Fédération de l'Éducation, la Recherche et la Culture CGT s'associe à une journée internationale pour alerter sur les conditions de travail et de rémunération des femmes, mais aussi sur les questions d'éducation, de recherche et de culture qui construisent les changements de société nécessaires à une véritable et réelle égalité entre les femmes et les hommes au travail.

On pourrait croire que cette « fête » est une création récente mais en réalité la première édition a eu lieu en 1951 aux États-Unis et en 1991 en France. Sa date est en principe fixée au 3ème jeudi de chaque mois d'avril. C'est l'occasion de mettre en avant des personnels en manque de reconnaissance et de considération. Généralement, ces emplois très polyvalents dans la Fonction publique sont largement occupés par des femmes.

A peine élu, le président Macron, avec son gouvernement, a donné le ton et sa vision de celle-ci. Une vision libérale, basée sur la méritocratie et l'individualisme. Il reporte le PPCR d'un an, les faibles revalorisations prévues sont reportées précarisant les personnels de catégorie C. Il faudra attendre à nouveau 3 ans, une augmentation du SMIC et une inflation galopante pour obtenir une modification des grilles. Toujours, la déception pour les personnels. Le Grenelle de l'Éducation nationale qui débute en septembre 2020, laissera ces personnels sur le bord de la route.

Alors que le SMIC est de nouveau être revalorisé au 1^{er} janvier 2022, la ministre refuse toute revalorisation du point d'indice, pourtant réclamée par l'ensemble des organisations syndicales.

D'après le ministre, le salaire minimum dans la Fonction publique sera aligné sur le nouveau SMIC du 1^{er}

janvier 2022. C'est bien le moins puisqu'il s'agit d'une obligation légale !

Mais une nouvelle fois, comme on ne touche pas aux salaires de fin de grades, un nouveau tassement salarial se produit inévitablement. Et en comparant les salaires des différentes catégories par rapport au SMIC, les répercussions sont et seront importantes.

Dans nos ministères, le manque de reconnaissance des personnels administratifs contribue à rendre ces emplois peu attractifs. Nous sommes confrontés à une précarité grandissante dans nos services avec un afflux de collègues contractuels ou vacataires sous-payés. Ces personnels restent dans une précarité financière car systématiquement maintenus proche du SMIC. Ces choix budgétaires sont lourds de conséquence pour leur quotidien mais également pour leurs retraites amputées des indemnités.



Chaque mois, la Fédération de l'Éducation, la Recherche et la Culture CGT s'associe à une journée internationale pour alerter sur les conditions de travail et de rémunération des femmes, mais aussi sur les questions d'éducation, de recherche et de culture qui construisent les changements de société nécessaires à une véritable et réelle égalité entre les femmes et les hommes au travail.

On pourrait croire que cette « fête » est une création récente mais en réalité la première édition a eu lieu en 1951 aux États-Unis et en 1991 en France. Sa date est en principe fixée au 3ème jeudi de chaque mois d'avril. C'est l'occasion de mettre en avant des personnels en manque de reconnaissance et de considération. Généralement, ces emplois très polyvalents dans la Fonction publique sont largement occupés par des femmes.

A peine élu, le président Macron, avec son gouvernement, a donné le ton et sa vision de celle-ci. Une vision libérale, basée sur la méritocratie et l'individualisme. Il reporte le PPCR d'un an, les faibles revalorisations prévues sont reportées précarisant les personnels de catégorie C. Il faudra attendre à nouveau 3 ans, une augmentation du SMIC et une inflation galopante pour obtenir une modification des grilles. Toujours, la déception pour les personnels. Le Grenelle de l'Éducation nationale qui débute en septembre 2020, laissera ces personnels sur le bord de la route.

Alors que le SMIC est de nouveau être revalorisé au 1er janvier 2022, la ministre refuse toute revalorisation du point d'indice, pourtant réclamée par l'ensemble des organisations syndicales. D'après la ministre, le salaire minimum dans la Fonction publique sera aligné sur le nouveau SMIC du 1er janvier 2022. C'est bien le moins puisqu'il s'agit d'une obligation légale !

Mais une nouvelle fois, comme on ne touche pas aux salaires de fin de grades, un nouveau tassement salarial se produit inévitablement. Et en comparant les salaires des différentes catégories par rapport au SMIC, les répercussions sont et seront importantes.

Dans nos ministères, le manque de reconnaissance des personnels administratifs contribue à rendre ces emplois peu attractifs. Nous sommes confrontés à une précarité grandissante dans nos services avec un afflux de collègues contractuel·les ou vacataires sous-payé·es. Ces personnels restent dans une précarité financière car systématiquement maintenus proche du SMIC. Ces choix budgétaires sont lourds de conséquence pour leur quotidien mais également pour leurs retraites amputées des indemnités.

La charge de travail ne cesse de s'alourdir. L'absence de créations de postes, le manque d'outils informatiques fiables et de formation professionnelle mettent chaque jour les collègues en difficulté. Les conditions de travail se dégradent profondément : la charge de travail qui explose, des services plus complexes, des missions qui se multiplient. La bureaucratisation et la caporalisation s'imposent avec une multiplication de tâches chronophages et vides de sens qui épuisent les personnels. Les suppressions de postes et réorganisations de services se sont multipliés.

L'administration répond bien souvent par le mépris à toutes les alertes des personnels, partant du principe que le travail se fait quand même... mais à quel prix !

Depuis 20 ans la part des primes augmente dans leurs salaires. Ces choix sont lourds de conséquences pour les retraites. Le retour de l'inflation rend le dégel du point d'indice indispensable mais il faut aussi rattraper le pouvoir d'achat perdu : 10 % tout de suite et révision des grilles. La catégorie C ne doit plus être rattrapée par le SMIC ! Garantissons l'égalité salariale entre femmes et les hommes !

Le développement des régimes indemnitaires différenciés suivant la catégorie et le grade met à mal les relations. Cet individualisme débridé oppose les personnels entre elles et eux. Il faut retrouver le sens du travail collectif pour développer des conditions de travail favorables sans pression.

Télétravail : un changement de paradigme

Même si les textes sur le télétravail existent depuis plusieurs années, il n'a jamais été déployé massivement. Il aura fallu un confinement lié à une pandémie pour sa mise en place à marche forcée. Les premiers temps ont été difficiles : manque de matériel informatique, applications professionnelles non sécurisées. Ce nouveau mode de travail, même s'il est plébiscité par les personnels, doit nous amener à une réflexion plus large.

Est-ce les conditions de travail sur site qui se sont dégradées ? Les tensions au niveau des équipes à la suite de multiples réorganisations et/ou suppressions de postes qui favorisent cet état ? Ou est-ce pour des raisons plus personnelles tel que le temps de trajet maison-travail ?

Pendant le confinement, les situations sont diverses mais nos revendications doivent évoluer, basées sur : volontariat, droit à la déconnexion, droit syndical, médecine de prévention, respect des arrêts de travail liés à la grossesse ou congés paternité entre autres.

Si la crise sanitaire a chamboulé nos vies, le télétravail quant à lui a profondément changé le travail et son organisation. Sa mise en place à marche forcée nous fait oublier qu'il est réglementé dans le privé comme dans le public. Ainsi l'accord signé dans la Fonction publique le 13 juillet 2021 s'applique et il doit être décliné dans chaque ministère. Largement plébiscité par les personnels des services, il ne doit pas occulter la nécessité de poursuivre l'amélioration des conditions de travail dans les établissements et les services, et qu'à ce titre chaque personnel doit disposer d'un espace de travail qu'il peut retrouver à tout moment. Le droit à déconnexion ne doit pas être négligé pendant la pause méridienne et en soirée. Les droits aux congés maladie et/ou maternité ne doivent pas être rognés au prétexte que la personne se trouve à son domicile. La mise en place du télétravail, dans les établissements scolaires ne doit pas l'occasion de fermeture des différents services nécessaires aux familles en journée (intendance, vie scolaire, secrétariat de/de la proviseur-se...). Aucune déclinaison locale ne doit être en deçà de l'accord national (indemnités, matériel mis à disposition...).

Nous méritons plus que des miettes !

Regroupons-nous autour de revendications collectives !

- Pour des créations de postes
- Pour un environnement de travail adapté à nos métiers
- Pour la reconnaissance de notre expérience professionnelle
- Pour la titularisation des contractuel·les
- Pour l'augmentation du point d'indice et des grilles de rémunération
- Pour l'abrogation de la loi 3DS
- Pour l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » et des lignes directrices de gestion

La FERC-CGT rappelle :

- qu'elle combat le système patriarcal, fondé sur une domination des hommes sur les femmes et toute forme de discrimination.
- Qu'elle lutte pour l'égalité filles-garçons et dénonce les stéréotypes de genre.
- Qu'elle défend l'accès des femmes aux postes de responsabilités dans tous les métiers et à tous les niveaux.
- Qu'elle revendique l'égalité salariale et professionnelle.